



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 février 2024

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : José GILLES, Marie-Pierre BOURRAT, Claude-Bernard ROSIER, Sandrine CASTELLARNAU, Richard VIGNON, Marie-Line BOUDJAL, Sylvain LEGRAND.

Absents excusés : Gwenaëlle RIMBERT donne procuration à M. BOURRAT, Eric ZAMIA donne procuration à J. GILLES, Philippe JOLLY donne procuration S. BALAN, Sandrine ELICHABE donne procuration à C.-B. ROSIER, Bruno CROCHARD, Joëlle BAHRI, Daniel MARTEAU.

Secrétaire de séance : C.-B. ROSIER

La séance est ouverte à 11 h 00, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/11/2023

Ce procès-verbal du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2024

Monsieur le Maire expose que pour le bon fonctionnement de la commune, il est nécessaire qu'il puisse engager des dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2024. Conformément à l'article L. 1612-1 du CGCT, le Conseil municipal autorise le maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits engagés en 2023, soit 76.383,72 €.

3) MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.V.V.

Le S.I.E.V.V. (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne) souhaite modifier ses statuts, concernant le quorum lors des réunions, car celui-ci est difficilement atteint en raison de l'empêchement de nombreux délégués. Cette modification est approuvée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 34.